

---

# **ANNEXES A LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ASPECTS PRATIQUES**

---

Ces documents peuvent être utilisés dans le cadre du Ministère de la famille. Ils ont été élaborés après consultation de nombreuses familles dans le monde entier.

**Note :** Certaines recommandations proposées dans ces documents doivent être adaptées et modifiées en fonction des besoins spécifiques et des lois des territoires dans lesquels ces ressources sont utilisées.

## Visions et objectifs du Ministère de la famille

Les membres et les responsables de l'Église de \_\_\_\_\_ s'engagent à proposer un environnement sûr afin d'aider les enfants à aimer et à suivre Jésus-Christ. L'objectif des membres est de protéger les enfants et tous ceux qui travaillent avec eux de toute forme de violence physique, émotionnelle, sexuelle.

Les Églises organisant des activités pour les enfants ne sont pas à l'abri de ces violences ; ainsi, les membres considèrent qu'il est essentiel de prendre des mesures pour s'assurer que l'Église ainsi que les programmes qu'elle propose soient sûrs et permettent aux enfants et aux jeunes de vivre une expérience positive. Les lignes de conduite suivantes ont été adoptées et elles reflètent notre engagement à prendre soin de tous les enfants lorsqu'ils participent aux activités de l'Église.

- Les bénévoles qui travaillent avec les enfants et les jeunes doivent être membres actifs de cette Église depuis au moins six mois, et doivent être recommandés par les responsables avant de commencer à œuvrer avec les enfants, sauf s'ils ont déjà été recommandés précédemment.
- Tous les employés et les bénévoles de la Division de l'Amérique du Nord qui travaillent avec les enfants doivent remplir un questionnaire (Voir le site du ministère auprès des enfants de la Division : <http://childmin.com/files/docs/VolMinScreeningForm.pdf>). Les bénévoles doivent pouvoir donner des références les concernant, et les responsables doivent vérifier ces références. Les autres Divisions sont encouragées à suivre également cette procédure.
- Toutes les personnes qui travaillent avec les enfants doivent respecter la règle des « deux personnes », à savoir qu'il faut toujours éviter de se retrouver seul avec un enfant, quelle que soit la situation.
- Les adultes ayant subi des violences physiques ou ayant été victimes d'abus sexuels doivent être entourés et acceptés dans la famille de l'Église. Les personnes ayant vécu cela doivent discuter de leur désir de travailler avec des enfants et des jeunes avec un responsable, dans un entretien confidentiel, avant d'être autorisées à le faire.
- Les personnes ayant été les auteurs de violences physiques ou d'abus sexuels, qu'elles soient déclarées coupables ou non, ne peuvent s'impliquer dans des activités d'Église pour les enfants et les jeunes.
- L'Église doit proposer des formations permettant d'aider les bénévoles à s'impliquer dans la prévention des abus sur les enfants. Tous les bénévoles participeront à cette formation.
- Les bénévoles travaillant avec les enfants doivent signaler au pasteur ou à un responsable tout comportement ou tout incident semblant abusif ou inapproprié. Des mesures seront alors prises selon les procédures établies.
- Chaque bénévole doit recevoir un document sur la mission auprès des enfants.
- Les enfants ne doivent pas être autorisés à se trouver dans les locaux de l'église sans la présence d'un adulte. Les parents ont la responsabilité de surveiller leurs enfants avant et après l'École du sabbat.
- Tous les enfants qui vont aux toilettes doivent être accompagnés par un parent, un grand frère ou une grande sœur.
- Un adulte doit être nommé pour circuler dans les locaux de l'église ainsi que sur le parking, pour assurer la sécurité. Ceci est

particulièrement important au moment où les enfants sont pris en charge par un seul adulte, comme lors de l'École du sabbat.

- Toute remontrance doit être faite en présence d'un deuxième adulte. Toutes les formes de punition corporelle sont interdites.
- Toutes les rencontres pour les enfants et les jeunes doivent être approuvées par le pasteur et/ou le comité d'Église, notamment les soirées. Les mineurs doivent avoir une autorisation signée des

parents pour les sorties, notamment en cas de problème médical.

- Si les responsables savent qu'un auteur d'abus sexuels fréquente l'Église, un diacre ou un adulte doit surveiller cette personne lorsqu'elle est présente dans les locaux ou qu'elle assiste aux activités de l'Église. Cette personne doit être informée de cela. Si un auteur d'abus sexuels demande son transfert pour une autre Église ou fréquente une autre Église, ses responsables doivent en être avertis.

Source : Ministère de la famille de la Fédération du Sud-Est de la Californie

Tiré de l'ouvrage *Family Ministries Handbook: The complete how-to guide for local church leaders*. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs.

## Le responsable du Ministère de la famille

Le responsable du Ministère de la famille est responsable d'un ministère visant à répondre aux besoins spécifiques des membres d'Église. Ce document peut aider le responsable du Ministère de la famille à organiser son action. Le Ministère de la famille est également un bon moyen de toucher les familles du quartier de l'Église. Le responsable du Ministère de la famille est membre de l'Église locale et les activités qu'il organise sont intégrées au programme de l'Église. Voici quelles sont ses responsabilités et ses actions.

1. Établir et diriger un comité reflétant les caractéristiques de l'Église. Le comité peut être composé d'un parent seul, de jeunes mariés, de familles d'âge moyen, de personnes retraitées, veuves et divorcées. Les personnes qui font partie de ce comité doivent être choisies avec soin, et doivent avoir une vision reflétant la grâce de Dieu de leur ministère.
2. Défendre la famille. Le Ministère de la famille n'a pas pour seule vocation d'organiser des activités, mais il doit prendre en compte l'ensemble des programmes de l'Église en s'intéressant particulièrement à leur impact sur les familles. Dans certaines situations, le responsable du Ministère de la famille doit plaider pour le temps passé en famille. En d'autres termes, il y a parfois tant de programmes organisés par l'Église que les membres ont peu de temps à consacrer à leur vie de famille.
3. Réfléchir aux besoins et aux centres d'intérêt des membres d'Église. Un sondage sur les besoins des membres et des familles peut être effectué pour faciliter cette réflexion.
4. Prévoir les programmes et les activités de l'année, qui peuvent comprendre des présentations vidéo, des retraites, ou l'intervention de personnes extérieures pour animer des ateliers ou des séminaires. Des activités plus simples doivent aussi être proposées et annoncées dans le bulletin d'informations de l'Église.
5. Travailler avec le pasteur et le comité d'Église pour que les activités du Ministère de la famille soient prises en compte dans le budget de l'Église.
6. Utiliser les ressources proposées par le département du Ministère de la famille de la Fédération. Ceci peut représenter un gain de temps et d'énergie et réduire les coûts pour l'Église locale. Quand des activités spéciales sont prévues, le responsable de la Fédération peut aider le responsable local à trouver des personnes qualifiées.
7. Communiquer avec l'Église. Les membres ne doivent pas avoir l'impression que le Ministère de la famille organise une activité par an. Rappeler l'importance de la famille par des affiches, le bulletin d'informations ou tout autre moyen, tout au long de l'année.
8. Informer le responsable fédéral des projets de l'Église.

Tiré de l'ouvrage *Family Ministries Handbook: The complete how-to guide for local church leaders*. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs.

## Qu'est-ce qu'une famille ?

L'une des tâches du responsable du Ministère de la famille consiste à définir ce qu'est une famille, afin de pouvoir exercer un ministère riche et global. Exercer un ministère uniquement auprès de couples mariés ayant des enfants, par exemple, ne profiterait qu'à une petite partie des membres d'Église. Toutes les familles, quelle que soit leur composition, ont besoin d'être guidées tandis qu'elles cherchent à vivre des relations toujours plus équilibrées. Le fait de vivre au sein d'un foyer et de s'efforcer de gérer des conflits n'est jamais simple quand des gens partagent un même espace et des ressources, ou viennent de milieux ayant des valeurs différentes. Voici quelques exemples de familles :

- Les familles nucléaires, comprenant un père, une mère, et des enfants nés de ces deux parents.
- Les familles recomposées, comprenant des parents qui ont divorcé et se sont remariés à une personne qui n'est pas le père ou la mère de leur(s) enfant(s).
- Les familles seules – parfois *moi et le chat*. Elles peuvent être composées de personnes divorcées, veuves ou n'ayant jamais été mariées, mais elles vivent de façon indépendante. Parfois des personnes célibataires partagent leur logement avec d'autres célibataires.
- Les parents seuls. Ceci peut se produire quand un parent est divorcé ou veuf et ne s'est pas remarié, ou quand un parent ne s'est jamais marié.
- Les familles n'ayant plus d'enfants à la maison.
- Les familles reformées. Ceci se produit quand un enfant adulte revient vivre avec ses parents, généralement de façon temporaire, ou quand un parent vit avec la famille de son fils ou de sa fille, ou des petits-enfants.
- Les familles font partie de la famille de Dieu. Beaucoup de personnes considèrent les membres de leur Église comme étant leur famille, et peuvent se sentir plus proches d'eux que des personnes

auxquelles ils sont attachés par la naissance ou le mariage.

Il est important de réfléchir à la notion de famille, mais d'encourager aussi les gens à s'interroger sur les relations humaines, notamment au sein de la famille de l'Église, en se posant les questions suivantes :

- Si un tremblement de terre détruisait votre ville, qui voudriez-vous retrouver à tout prix ?
- Si vous déménagiez à des milliers de kilomètres, avec qui partiriez-vous ? Avec qui resteriez-vous en contact, même si cela s'avérait difficile ?
- Si vous aviez une maladie grave, sur qui pourriez-vous compter pour vous soutenir ?
- Qui est votre famille aujourd'hui ?
- À qui pourriez-vous emprunter de l'argent sans avoir à le rembourser immédiatement ?

Source : Ministère de la famille de la Fédération du Sud-Est de la Californie

Tiré de l'ouvrage *Family Ministries Handbook: The complete how-to guide for local church leaders*. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs

## Le comité et ses projets

Les responsables du Ministère de la famille qui viennent d'entrer en fonction ou qui n'ont jamais assumé cette fonction se demandent peut-être par où commencer ! Ce document a pour but de les aider. Il est souvent utile de constituer un petit comité avec lequel il sera facile de fonctionner et composé de gens animés de la grâce de Dieu, qui n'ont pas d'intérêts personnels à défendre. Le comité du Ministère de la famille, plus que tout autre comité, doit être un exemple de famille. Les conseils suivants peuvent être utiles pour cela. Ce ne sont pas des idées nouvelles, mais elles peuvent vous aider à fonctionner plus aisément. Ces conseils peuvent aussi être utiles à d'autres comités.

- Choisissez un certain nombre de personnes s'intéressant à la famille. Elles doivent représenter les différentes formes de famille de l'Église. Ce comité peut comprendre un parent seul, un couple marié, une personne divorcée, retraitée ou veuve. Le comité doit aussi refléter la variété ethnique de l'Église et respecter la proportion d'hommes et de femmes.
- Le comité ne doit pas être trop important. L'idéal est qu'il soit constitué de cinq à sept personnes. Ses membres peuvent représenter plus d'une catégorie familiale.
- Organisez la première réunion dans un cadre informel – chez quelqu'un ou dans une pièce confortable de l'église. Commencez par remercier Dieu pour ses bénédictions.
- Prévoyez des rafraîchissements, à savoir de l'eau et des boissons chaudes ou froides, ainsi que de petites choses à grignoter. Faites en sorte que ce soit convivial, mais sans être compliqué.
- Lors de la première réunion, passez du temps à parler de vous. Ce n'est pas une session de thérapie, alors faites comprendre aux gens qu'ils peuvent dire

uniquement ce qu'ils veulent. Voici quelques conseils : La confidentialité doit être respectée et considérée comme un cadeau fait à autrui. Il est préférable que le responsable commence. Vous pouvez débiter par des phrases comme : « Je suis né(e) à... J'ai été élevé(e) dans un foyer (adventiste, catholique, etc.). Mentionnez d'autres choses, comme les écoles que vous avez fréquentées, le nom de vos enfants ou d'autres informations. Racontez comment vous êtes devenus adventistes du septième jour, ou relatez des histoires amusantes de votre enfance. Cela peut sembler être une perte de temps, mais vous serez surpris de découvrir des choses dans la vie de personnes que vous connaissez peut-être depuis longtemps. Ces échanges permettent d'établir des liens et vous pourrez travailler ensemble plus aisément. Cela aidera tous les membres du comité à être sensibles aux besoins les uns des autres.

- Pour les réunions suivantes, passez du temps (entre dix et vingt minutes) à échanger de façon informelle. Vous pouvez vous réjouir en cas de bonne nouvelle ou soutenir une personne ayant des besoins particuliers. Voici certaines questions que vous pouvez poser au début de la réunion :
  - Qui sont les personnes de votre famille dont vous êtes les plus proches ?
  - Comment vivez-vous votre foi en famille ?
  - Que pourrait faire l'Église pour aider votre famille ?
  - Que préférez-vous à propos de votre famille ?

Puis passez à l'ordre du jour. Rappelez-vous que vous devez donner l'exemple d'une famille modèle.

- Étudiez les résultats des sondages que vous avez faits.

- Parlez de vos objectifs. Que voulez-vous accomplir ? Cela répondra-t-il à un besoin ? Qui voulez-vous toucher ? Comment pouvez-vous atteindre vos buts ?
- Priez pour réclamer les bénédictions de Dieu. Faites des projets raisonnables, afin que personne ne se lasse et que votre département fonctionne normalement.

L'ouvrage intitulé *Family Ministries Planbook* est très utile au responsable du Ministère de la famille. Une nouvelle édition est publiée chaque année, avec des idées de programmes, de prédications, de séminaires et autres ressources que vous pouvez utiliser dans vos activités annuelles.

Tiré de l'ouvrage *Family Ministries Handbook: The complete how-to guide for local church leaders*. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs.

# L'importance d'une bonne présentation

1. **Informer.** Les gens doivent apprendre quelque chose qu'ils ne savaient pas avant votre présentation.
2. **Distraire.** Les gens ne méritent pas de s'ennuyer !
3. **Toucher.** Les informations qui ne touchent pas n'induisent pas de changement d'attitude ou de comportement.
4. **Passer à l'action.** Si les participants quittent votre réunion sans le désir de faire quelque chose de différent, vous avez perdu votre temps, et eux aussi !

## Les fiches

- Distribuez des fiches uniquement lorsque c'est pertinent.
- Parfois, il est préférable d'attendre la fin de la rencontre pour les distribuer. Ainsi, les auditeurs ne les consulteront pas tandis que vous parlez.
- Les auditeurs ne doivent pas lire à l'avance ce que vous allez dire.
- Ne copiez pas les fiches d'une autre personne pour votre propre présentation.

## Introduction

- Demandez à une personne de vous introduire.
- Écrivez votre propre introduction.
- Contactez la personne aux moins deux jours à l'avance et donnez-lui votre introduction.
- N'improvisez pas. Vérifiez la véracité de vos informations.
- N'affirmez rien qui ne soit pas vrai.

Tiré de l'ouvrage *Family Curriculum For Local Church Leaders, 3rd Edition*. ©2009. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs.



## Les dix commandements d'une bonne présentation

- 1. Sachez qui vous êtes.** Le langage corporel et le ton de la voix représentent 93% de votre crédibilité. Seriez-vous intéressés par ce que vous dites ?
- 2. Soyez prêts.** Connaissez parfaitement votre présentation et votre matériel, et soyez prêts à gérer les imprévus. Les lampes des vidéoprojecteurs grillent toujours pendant une présentation importante, alors ayez-en une de rechange et sachez comment la changer.
- 3. Réfléchissez à votre façon de parler.** Utilisez des expressions directes et ne cherchez pas à impressionner. Vous êtes là pour communiquer.
- 4. Arrivez en avance.** Vos invités vous attendront peut-être. Soyez là au moins une demi-heure avant le début de votre présentation afin de vous assurer que tout fonctionne comme vous le voulez.
- 5. Annoncez quelles sont vos attentes.** Dites à vos auditeurs ce qu'ils vont apprendre pendant la réunion et comment ils pourront mettre leurs connaissances en pratique. Les objectifs clairs permettent aux participants de se concentrer sur leurs propres responsabilités et de se mettre en action.
- 6. Plutôt moins que plus.** Votre auditoire a nécessairement une capacité d'attention limitée, alors limitez vos interventions. Les personnes présentes peuvent suivre au maximum sept points principaux.
- 7. Gardez le contact visuel.** Utilisez des notes plutôt qu'un texte entièrement rédigé, afin de pouvoir lever les yeux, et gardez le contact avec votre auditoire. Évitez de lire votre présentation. Votre auditoire sera plus attentif.
- 8. Faites preuve d'imagination.** Utilisez des mots forts et des statistiques inhabituelles. Votre présentation doit être faite d'affirmations simples et marquantes, afin d'intéresser votre auditoire. Faire rire est toujours une bonne chose !
- 9. Motivez.** Terminez votre présentation en invitant les gens à se mettre en action. Dites-leur exactement ce qu'ils peuvent faire suite à votre intervention.
- 10. Prenez une bonne respiration et détendez-vous !** Ne vous courbez pas sur votre pupitre. Si vous êtes debout, tenez-vous droits ! Déplacez-vous. Faites des gestes pour mettre l'accent sur ce que vous dites. Rappelez-vous que la façon dont vous parlez est aussi importante que ce que vous avez à dire.

Tiré de l'ouvrage *Family Curriculum For Local Church Leaders, 3rd Edition*. ©2009. Lincoln, NE: AdventSource.

Document imprimé avec la permission des auteurs.

## Sondage sur la vie de famille

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Âge :  18-30       31-40       41-50       51-60       61-70       + 71

Sexe :  M     F

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone (domicile) : \_\_\_\_\_ (professionnel) : \_\_\_\_\_

Membre de l'Église adventiste :  Oui       Non

Si oui, membre de l'Église de : \_\_\_\_\_

Si non, appartenez-vous à une autre organisation religieuse ? Laquelle ? \_\_\_\_\_

Statut marital :

Célibataire, jamais marié(e)

Célibataire, divorcé(e)

Célibataire, veuf/veuve

Marié(e) – Nom du conjoint : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Mon conjoint est membre de l'Église adventiste

Mon conjoint n'est pas membre de l'Église adventiste

Enfants vivant avec vous :

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Membre de l'Église adventiste ? \_\_\_\_\_ Église de : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Membre de l'Église adventiste ? \_\_\_\_\_ Église de : \_\_\_\_\_

Enfants ne vivant pas avec vous :

Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ École fréquentée : \_\_\_\_\_

Membre de l'Église adventiste ? \_\_\_\_\_ Église de : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe :

École fréquentée :

Membre de l'Église adventiste ?

Église de :

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Classe :

École fréquentée :

Membre de l'Église adventiste ?

Église de :

Que pourrait faire le ministère de la famille pour vous, cette année, pour répondre aux besoins de votre famille ?

---

---

---

Je m'intéresse au ministère de la famille et je suis prêt(e) à m'investir en :

- Passant des coups de fil
- Participant à des réunions de travail
- Participant au transport de personnes
- Préparant des activités
- Apportant des plats et des boissons
- M'occupant des enfants
- M'occupant de la communication
- Autre

Présentant des conférences, des séminaires, des ateliers ou autres. Vos centres d'intérêt :

---

---

# Sondage sur la famille

Église : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Catégorie familiale

### Membres actifs

- Avec des enfants de moins de 18 ans
- Sans enfants de moins de 18 ans

### Membres inactifs

- Avec des enfants de moins de 18 ans
- Sans enfants de moins de 18 ans

### Conjoint adventiste

- 18-30 ans
- 31-50 ans
- 51-60 ans
- 61-70 ans
- +71 ans

### Conjoint non adventiste

- 18-30 ans
- 31-50 ans
- 51-60 ans
- 61-70 ans
- +71 ans

### Célibataire – Jamais marié(e)

- 18-30 ans
- 31-50 ans
- 51-60 ans
- 61-70 ans
- +71 ans

### Célibataire – Divorcé(e)

- 18-30 ans
- 31-50 ans
- 51-60 ans
- 61-70 ans
- +71 ans



## Enquête de voisinage sur la vie de famille et l'éducation

1. Selon vous, quel est le premier problème auquel sont confrontées les familles de cette communauté aujourd'hui ?

---

2. Seriez-vous prêt(e) à participer à l'un de ces séminaires sur la vie de famille s'ils étaient proposés dans votre quartier ?

- Comment gérer les conflits
- La communication dans le mariage
- Vivre un mariage épanoui
- Comprendre les enfants
- L'estime de soi
- Élever des enfants
- Élever des adolescents
- Se préparer à l'arrivée d'un enfant
- Autres : \_\_\_\_\_
- Se remettre d'un divorce
- Comment gérer son stress
- Passer le week-end seul(e)
- Les finances familiales
- Se remettre d'une épreuve
- Gérer son temps et établir des priorités
- Préparer sa retraite

3. Quel est pour vous le meilleur créneau horaire pour participer à un programme d'1h à 1h30 sur l'un des sujets mentionnés ci-dessus ? (Cocher)

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Après-midi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Vos réponses aux questions suivantes peuvent nous être d'une grande utilité :

Sexe :  M  F

Âge :  17 ans ou moins  18-30  31-40  41-50  51-60  61-70  + 71

Avez-vous des enfants de moins de 18 ans vivant sous votre toit ?  Oui  Non

Êtes-vous :

- Jamais marié(e)
- Marié(e)
- Séparé(e)
- Divorcé(e)
- Veuf/veuve
- Remarié(e) après un divorce

## Exemple d'évaluation

1. Qu'est-ce qui vous a intéressé(e) le plus dans cet atelier ?

---

2. Qu'avez-vous appris que vous ne saviez pas auparavant ?

---

3. Les différents sujets de cet atelier ont-ils été présentés clairement ?

---

4. Quelle activité / partie vous a intéressé(e) le plus ?

---

5. De quelle façon cet atelier pourrait-il être amélioré ?

---

6. Sur une échelle de 1 à 5, 1 étant la moins bonne note et 5 la meilleure, comment évaluez-vous cet atelier ?

1 – Mécontent(e)

2 – Assez mécontent(e)

3 – Assez satisfait(e)

4 – Globalement satisfait(e)

5 – Très satisfait(e)

7. Qui a rempli cette évaluation ?

Âge :  18-30       31-40       41-50       51-60       61-70       + 71

Sexe :  M     F

Statut marital :

Jamais marié(e)

Marié(e)

Séparé(e)

Divorcé(e)

Veuf/veuve

Depuis combien de temps êtes-vous marié(e), divorcé(e), séparé(e) ou veuf/veuve ? \_\_\_\_\_

Merci pour vos commentaires qui nous seront très utiles pour de futurs ateliers !

---

**ANNEXE B**

**DECLARATIONS OFFICIELLES**

---



# Une confirmation du mariage

(Déclaration de 1999, [www.adventiste.org/ethique](http://www.adventiste.org/ethique))

## LE MARIAGE

Les auteurs bibliques affirment que Dieu, en tant que Créateur, est l'inventeur du mariage (Gn 2.24, Mt 19.4,5, Mc 10.7, Ep 5.31). Il a créé la différence entre les sexes au sein de l'espèce humaine (Gn 1.27 ; 2.22,23) et a voulu qu'un homme et une femme puissent quitter leur famille d'origine, s'attacher l'un à l'autre et constituer ainsi une nouvelle entité sociale, le couple uni par les liens du mariage. C'est donc d'abord à Dieu qu'il revient d'énoncer les fondements de cette union.

Pour définir, célébrer et protéger ces liens conjugaux, toutes les sociétés humaines ont établi des règles et des traditions. Celles-ci ne sont pas à contester tant qu'elles ne contredisent pas les principes donnés par Dieu.

## HISTOIRE DU MARIAGE

Les modalités par lesquelles une société reconnaît et régleme les liens qui unissent un homme et une femme ont considérablement varié à travers le temps et les cultures. Dans nos cultures judéo-chrétiennes, les modèles de référence les plus anciens nous viennent de l'Ancien Testament. Dans le monde biblique où tout est religieux, le mariage est vécu essentiellement comme une affaire entre deux familles. Il est social, public et religieux, même si les instances civiles et religieuses n'interviennent pas. Ce sont les parents qui donnent l'accord pour le mariage de leurs enfants. Ce sont les familles qui organisent les noces. Les amis, les voisins y sont conviés. La loi civile reconnaît et protège le mariage. Au Moyen Âge, il arrivait fréquemment que le mariage soit officialisé par le seigneur du domaine. Mais petit à petit, l'Église s'opposa à ces pratiques coutumières, parfois immorales, pour imposer finalement sa mainmise sur le mariage qui devint religieux et sacramentel. La seule validation du mariage devint celle accordée par l'Église à travers le clergé. En France, le pouvoir que l'Église s'était attribué lui fut enlevé à la Révolution. Un texte de loi du 20 septembre 1792 retira aux prêtres la tenue des registres de mariage et la confia aux mairies. Selon la loi de 1802, seul un officier d'état civil peut déclarer l'état de

mariage. Ce fut la naissance du mariage civil tel que nous le connaissons aujourd'hui et, à partir de là, libre aux époux de demander ou non la bénédiction de leur union par une autorité religieuse. Dans une majorité de pays, c'est le code civil qui définit le fonctionnement de la société et donc du mariage. Par conséquent, le mariage civil y est la règle, mais, selon les législations, il peut être prononcé par un ecclésiastique qui en a reçu officiellement le pouvoir.

## PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Bible présente des principes fondamentaux relatifs à l'entrée en mariage et à l'état de mariage. Pour les adventistes, ces principes représentent des idéaux révélés par Dieu, donc permanents.

Le mariage est une union de vie

- entre un homme et une femme,
- librement consentie, c'est-à-dire sans contrainte exercée sur l'un ou l'autre des deux partenaires concernés,
- monogame, c'est-à-dire ne concernant que deux personnes libres de tout autre engagement conjugal,
- durable, donc engagée jusqu'à la mort de l'un des deux partenaires,
- demandant une fidélité exclusive, donc créant une relation privilégiée différente de toutes les autres relations possibles,
- reposant sur l'amour et le respect, donc permettant le développement et l'épanouissement de chacun des deux partenaires et de leurs enfants potentiels,
- socialement reconnue par un droit civil codifié ou éventuellement par un droit coutumier (en effet, dans certains pays subsiste, à côté du mariage civil, un mariage coutumier qui, même s'il n'est pas codifié dans une loi écrite, jouit d'une reconnaissance tacite au sein de la société),
- idéalement indissoluble, ne pouvant être interrompue que dans des conditions précises et en prenant des dispositions pour protéger chacun des deux partenaires et leurs enfants éventuels.

Cette union ne dépend pas d'une législation mais repose sur un principe éthique d'origine divine par droit de création et de rédemption.

## **LA CÉRÉMONIE DE MARIAGE**

Le caractère socialement reconnu du mariage fait que, pour l'entrée officielle en mariage, l'Église adventiste se soumet à la législation en vigueur dans chaque pays. Dans nos pays où l'acte de mariage est un acte de droit civil, la cérémonie religieuse ne doit avoir lieu qu'après la déclaration de mariage par l'officier d'état civil.

Bien que la cérémonie religieuse soit d'une importance fondamentale sur le plan spirituel et religieux, celle-ci n'est pas un mariage. L'officiant adventiste ne "marie" pas ; il ne "fait", ne célèbre, ne consacre, n'officialise aucun mariage. Si les principes bibliques relatifs au mariage sont respectés, en accord avec la communauté locale et en sa présence, il célèbre un service religieux au cours duquel il demande à Dieu, par la prière, sa bénédiction non sur des "fiancés", mais sur des mariés. Cette cérémonie a pour objectifs :

- pour les époux, de témoigner publiquement qu'ils veulent construire leur foyer dans la communion avec le Christ ; d'exprimer leur profond désir de le placer sous l'égide du Saint-Esprit et de mener leur vie commune conformément à la volonté de Dieu ;
- pour l'Église, de s'engager à soutenir le couple par ses prières et sa solidarité de foi et de vie ;
- pour l'officiant, d'appeler la bénédiction de Dieu sur le projet de foi et d'amour des époux ;
- 4 pour les témoins, de pouvoir attester de la dimension de foi qui anime les époux dans leur projet de vie commune.

Loin de minimiser la cérémonie religieuse, cette conception du mariage invite à la valoriser, tout en respectant l'acte légal du mariage. La cérémonie religieuse est alors, au regard de la foi, une démarche essentielle et hautement spirituelle s'inscrivant dans la grâce et la liberté. Elle est fortement recommandée, non par formalisme, mais comme une occasion de croissance chrétienne et une étape importante de celle-ci. Toutefois l'Église adventiste n'a jamais érigé cette cérémonie en obligation ; ainsi elle ne l'exige pas de conjoints qui se convertissent et souhaitent devenir membres. Cette cérémonie est à la fois une prière, un choix devant Dieu et devant la communauté des croyants, une alliance, un symbole et un témoignage.

## **L'ÉTAT DE MARIAGE**

### Dimension sociale et morale

Les adventistes reconnaissent l'union à vie, socialement légitimée, d'un homme et d'une femme, comme faisant partie intégrante de la volonté de Dieu pour l'humanité parce que cette union, ou mariage, constitue entre autres :

1. le cadre normal de la vie sexuelle, donc une source importante de bonheur et de croissance ;
2. le lieu privilégié de la conception, de l'accueil et de l'éducation des enfants ;
3. le fondement de la société.

### Dimension légale

L'Église adventiste reconnaît le droit aux États de fixer le cadre légal d'une telle union. Elle souhaite que l'évolution des mœurs ne conduise pas à des législations qui défavorisent l'état de mariage face à d'autres statuts civils.

Elle affirme que la législation n'est pas suffisante pour définir ce qui est moralement bon ou mauvais, car ce que la loi permet n'est pas automatiquement bon. Au croyant d'exercer son discernement et sa foi pour faire la différence entre ce qui est légalement permis et ce qui est spirituellement souhaitable.

## **EN RÉSUMÉ**

Devant le cadre légal de l'union entre un homme et une femme, l'Église adventiste du septième jour rappelle :

- a) qu'elle comprend le mariage, d'après l'enseignement de la Bible, comme un engagement à vie entre un homme et une femme, reposant sur l'amour et la fidélité, et nécessitant une reconnaissance sociale parce qu'il doit garantir :
  1. aux époux, le respect de leur engagement devant et par la société ;
  2. à chacun d'eux, le respect de sa personne ;
  3. aux éventuels enfants, le droit fondamental d'avoir un père et une mère qui s'aiment et qui s'accordent pour leur offrir l'environnement le plus propice à leur développement ;
- b) qu'elle considère comme "marié", tout couple hétérosexuel uni dans un cadre légal, et peut accepter pour ces couples, dans le respect de la législation en vigueur, une célébration religieuse, pour autant que ces couples s'inscrivent dans une éthique adventiste ;

- c) qu'elle considère toute union homosexuelle comme non conforme à la volonté idéale de Dieu ;
- d) qu'elle considère comme "divorcée" toute personne vivant en rupture de son statut légal de couple, et comme adultère toute union sexuelle extraconjugale ;
- e) qu'elle invite les parents, les familles, les communautés et leurs responsables à réfléchir aux idéaux rappelés ici, pour les vivre et pour les transmettre avec conviction, force et joie ;
- f) qu'elle considère indispensable et urgent que les responsables d'Église puissent

assurer une bonne préparation au mariage, non seulement lorsque des jeunes gens en ont fixé la date, mais aussi beaucoup plus tôt, en sensibilisant les jeunes dès leur adolescence, en abordant des thèmes relatifs à la vie amoureuse : conception biblique de l'amour, choix du conjoint, relations préconjugales, construction d'une communication conjugale et familiale authentique et fructueuse incluant les différents aspects de la vie de tous les jours : spirituels, moraux, sexuels, financiers, ecclésiastiques, sociaux, etc.

## Déclaration sur le foyer et la famille

La santé et la prospérité de notre société sont directement liées au bien-être de ceux qui la constituent, à savoir les cellules familiales. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, les familles rencontrent des difficultés. Les spécialistes ne cessent de mettre l'accent sur la désintégration de la vie de famille moderne. Le concept chrétien traditionnel du mariage entre un homme et une femme est remis en question. En cette période de crise dans le domaine de la famille, l'Église adventiste encourage chacun à mener une vie spirituelle plus intense et à resserrer ses liens familiaux en accordant plus d'attention à l'amour mutuel, à l'honneur, au respect et au sens des responsabilités.

La croyance fondamentale n° 22 de l'Église déclare : « L'amour, l'estime, la responsabilité et le respect mutuels constituent la trame des liens conjugaux qui doivent refléter l'amour, la sainteté, l'intimité et la permanence des liens unissant le Christ à son Église. [...] Bien que certaines relations familiales puissent ne pas atteindre l'idéal, les époux qui se donnent l'un à l'autre en Christ peuvent néanmoins réaliser leur unité d'amour grâce à la direction du Saint-Esprit et au ministère de l'Église. Dieu bénit la famille et désire que ses membres se prêtent

mutuellement assistance en vue d'atteindre une pleine maturité. Les parents doivent élever leurs enfants dans le but d'aimer le Seigneur et de lui obéir. Par la parole et par l'exemple, ils leur enseigneront que le Christ est un maître aimant, bienveillant et attentif à nos besoins, qui souhaite les voir devenir membres de son corps et appartenir à la famille de Dieu. »

Ellen White, qui contribua à fonder l'Église, déclara : « La restauration et le relèvement de l'humanité commencent par la famille, c'est-à-dire par l'œuvre des parents. La société est composée de familles, et sera ce que la font les chefs de ces dernières. C'est du cœur que procèdent 'les sources de la vie' (Proverbes 4.23), et le cœur de la société, de l'Église ou de la nation, c'est la famille. Le bien-être de la société, les progrès de l'Église, la prospérité de l'État dépendent des influences familiales. »

Cette déclaration officielle fut faite par le président de la Conférence générale, Neal C. Wilson, après consultation des seize vice-présidents de l'Église adventiste du septième jour, lors de l'assemblée de la Conférence générale, le 27 juin 1985, à la Nouvelle Orléans, en Louisiane